

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1630106X

Direction de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes.

Secrétariat général.

Direction régionale du service médical de la Guadeloupe.

Direction régionale du service médical de Midi-Pyrénées.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DE L'AUDIT, DU CONTRÔLE CONTENTIEUX ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DACCRF)

Mme Catherine BISMUTH

Décision du 1^{er} janvier 2016

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes, délégation de signature est accordée à Mme Catherine BISMUTH, son adjointe, pour signer :

- la correspondance courante émanant de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes ;
- les circulaires, les lettres réseau, et les enquêtes/questionnaires émanant de la DACCRF ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes, et dans le cadre des opérations intéressant sa direction, délégation de signature est accordée à Mme Catherine BISMUTH pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 1 M€ TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG) CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (CABSG)

Mme Pascale LAURENT

Décision du 15 février 2016

Délégation de signature est accordée à Mme Pascale LAURENT, responsable du cabinet du secrétaire général, SG/CABSG, pour signer :

- la correspondance courante émanant du cabinet du secrétaire général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le cabinet du secrétaire général.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (DRHEP)

Mme Aurélie LE SUEUR

Décision du 1^{er} mars 2016

Délégation de signature est accordée à Mme Aurélie LE SUEUR, directrice des ressources humaines de l'établissement public, SG, pour signer:

- la correspondance courante de la direction des ressources humaines de l'établissement public, à l'exclusion de toute décision de principe;
- tout document en lien avec la gestion administrative du personnel;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée;
- les notifications des arrêtés ministériels et des décisions du directeur général concernant tous actes de gestion (recrutements, avancements, congés sans solde, etc.);
- les décisions de recrutement ou de nomination interne et les contrats qui en découlent de la grille des employés et cadres et jusqu'au niveau VIII inclus des informaticiens;
- les rapports de stage et les décisions de titularisation concernant les catégories d'agents susvisées;
- les décisions relatives au parcours professionnel et à la gestion des carrières des agents relevant de la grille des employés et cadres, et des agents jusqu'au niveau VIII inclus de la grille des informaticiens;
- les lettres de transmission aux ministères de tutelle des documents relatifs à la gestion du personnel;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, déagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, émis par la direction des ressources humaines de l'établissement public.

En matière de marchés publics, et dans le cadre des opérations intéressant sa direction, délégation de signature est accordée à Mme Aurélie LE SUEUR, pour signer:

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 1 M€ TTC;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction;
- les bons de commande issus des marchés passés par la DRHEP.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE LA GUADELOUPE (DRSM)

Mme le docteur Florence MUNHOZ-LACROIX

Décision du 5 février 2016

Délégation est donnée à Mme le docteur Florence MUNHOZ-LACROIX, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical de la Guadeloupe, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE MIDI-PYRÉNÉES (DRSM)

Mme le docteur Laurence LEVI

Décision du 11 février 2016

Délégation est donnée à Mme le docteur Laurence LEVI, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical de Midi-Pyrénées, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.